



BUREAU DU MINISTRE,
ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE

Bureau 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Mars 2007

DESTINATAIRES : Directeurs généraux des écoles
Directeurs d'école (12^e année)
Administrateurs des services aux élèves
Autorités scolaires des Premières Nations
Directeurs des écoles indépendantes subventionnées

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, la question de reconnaître de façon appropriée le rendement des élèves en difficulté qui n'obtiennent pas les crédits de cours de niveau secondaire, revient chaque année au cours des travaux de planification des cérémonies de remise de diplômes à l'échelle de la province. Au printemps de 2005, nous avons consulté les directeurs généraux des écoles et les administrateurs des services aux élèves et ils ont donné un important appui à l'élaboration d'un certificat qui reconnaît la réussite des élèves dans un programme individualisé à la différence de ceux qui obtiennent des crédits dans le cadre du programme d'études secondaires.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à partir de cette année scolaire, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba va commencer à délivrer un certificat de fin d'études secondaires pour le programme d'études secondaires individualisé. Ce certificat sera donné en reconnaissance du rendement des élèves ayant une déficience cognitive significative qui ont bénéficié d'une expérience d'apprentissage hautement personnalisée et appropriée aux fonctions.

Ce certificat est créé pour reconnaître le programme des élèves qui n'ont pas suivi le programme provincial et qui n'obtiendraient pas les crédits requis pour un diplôme de fin d'études provincial. Les élèves qui reçoivent le certificat de fin d'études secondaires pour le programme d'études secondaires individualisé font connaître leur programme d'études à travers les résultats individualisés consignés dans leurs plans éducatifs personnalisés (PEP) et ont reçu une mention du programme d'études individualisé sur leur relevé de note.

Veillez trouver ci-joint, pour information, les lignes directrices pour accorder un certificat qui seront disponibles au Centre des manuels scolaires au printemps 2007.

Je recommande fortement à chaque directeur de trouver un moyen pour communiquer cette information aux parents des élèves qui recevront le nouveau certificat afin qu'ils soient au courant de ce changement avant la cérémonie de remise des diplômes.

Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec Marilyn Taylor, coordonnatrice de la Section de soutien aux écoles, Direction des programmes et des services de soutien aux élèves, téléphone : 204-945-7921 ou (sans frais) 1-800-282-8069, poste 7921 ou par courriel à l'adresse suivante : marilyn.taylor@gov.mb.ca.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation,
de la Citoyenneté et de la Jeunesse,

Original signé par

Peter Bjornson

p. j.

c. c. : Marilyn Taylor
The Manitoba Association of School Trustees
The Manitoba Teachers' Society
The Manitoba Association of School Superintendents
The Manitoba Association of School Business Officials
Council of School Leaders
The Manitoba Association of Parent Councils
The Manitoba Federation of Independent Schools Inc.
Manitoba Council for Leadership in Education
Programme d'amélioration scolaire du Manitoba
Administrateurs des services aux élèves du Manitoba